

DÉPARTEMENT
TULLE
CANTON
TULLE
COMMUNE
Secrétariat Général SC

ARRÊTÉ DU MAIRE

Arrêté portant interdiction d'utiliser les terrains du Stade Alexandre Cueille Honneur, de la Cible et de Laval Verdier à partir du vendredi 23 janvier jusqu'au dimanche 25 janvier 2026 inclus en raison des mauvaises conditions météorologiques

Le Maire,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Considérant que des rencontres sportives et entraînements doivent être organisés sur les terrains du Stade Alexandre Cueille Honneur et Annexe, de la Cible, de Laval Verdier et de René Cassin du vendredi 23 au dimanche 25 janvier 2026 inclus,
- Considérant qu'il y a lieu de règlementer l'utilisation de ces terrains et ce, en raison des mauvaises conditions météorologiques,

ARRÊTE :

ARTICLE 1er : En raison des mauvaises conditions météorologiques, l'utilisation des terrains du Stade Alexandre Cueille Honneur, de la Cible, de Laval Verdier et de René Cassin est **interdite** du vendredi 23 au dimanche 25 janvier 2026 inclus.

ARTICLE 2 - Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Corrèze
- Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de TULLE
- Centre Culturel et Sportif
- Clubs Sportifs

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr

TULLE, le 23 janvier 2026

Le Maire-adjoint,

Michel BOUYOU



23 JAN. 2026

23 JAN. 2026

AP10_23012026